

Index AI : PRE01/350/2012
17 July 2012

Oman. Des militants sont condamnés, la répression contre la liberté d'expression se poursuit

Les autorités omanaises doivent abandonner les charges retenues contre un certain nombre de militants qui encourent des peines de prison uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, a déclaré Amnesty International mardi 17 juillet.

Lors du procès le plus récent, lundi 16 juillet, un tribunal de Mascate, la capitale, a condamné cinq militants à des peines de prison allant de un an à 18 mois. Ces personnes étaient accusées d'avoir fait publiquement outrage au Sultan, d'avoir utilisé internet pour publier du contenu diffamatoire et insultant et d'avoir publié des documents nuisant à l'ordre public. Ces cinq personnes ont été libérées sous caution en attendant que des décisions soient rendues en appel.

Une vingtaine d'autres militants omanais risquent des peines similaires après avoir été inculpés d'un certain nombre d'infractions liées à l'exercice de leur liberté d'expression et de réunion, notamment pour participation à des manifestations, appels à manifester, outrage au Sultan et obstacle à la circulation.

La plupart des ces personnes sont en liberté sous caution pour la durée procès.

« Ces condamnations sont l'étape la plus récente de la répression organisée par le gouvernement d'Oman contre la liberté d'expression et de réunion, qui dure depuis l'an dernier », a déclaré Philip Luther, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Toutes les accusations portées contre des militants uniquement parce qu'ils ont pratiqué un militantisme pacifique doivent être abandonnées. Amnesty International considérera toute personne emprisonnée sur la base de telles accusations comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et sans condition. »

Les cinq personnes condamnées lundi 16 juillet sont les étudiants Mohamed al Badi et Mona Hardan, qui écrit sur Facebook sous le nom Wardat Dhuffar (rose de Dhofar), le poète Abdullah al Arimi, Taleb al Ebri et le photographe Mohamed al Habsi.

Tous les cinq ont également été condamnés à verser chacun une amende de 1 000 riyals omanais (environ 2 600 dollars). Il semble qu'ils aient été libérés sous caution en attendant que des jugements soient rendus en appel.

Le 9 juillet, un autre poète, Hamad al Kharousi, a été condamné à un an de prison et à une amende de 200 riyals omanais (520 dollars) après avoir été déclaré coupable d'avoir fait outrage au Sultan et utilisé Internet pour publier du contenu diffamatoire et insultant.

Hamoud al Rashidi, écrivain, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 200 riyals omanais. Hamad al Kharousi et Hamoud al Rashidi ont tous deux été remis en liberté sous caution en attendant les

procès en appel.

Des dizaines d'autres militants encourent des peines de prison et des amendes pour des chefs d'accusation similaires liés aux manifestations et à la liberté d'expression.

Les manifestations qui ont eu lieu à Oman début 2011, dans le sillage des soulèvements populaires qui ont secoué l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, ont abouti à plusieurs réformes politiques et sociales, mais de sévères restrictions continuent de peser sur la liberté d'expression et de réunion.

De très nombreuses personnes ont été arrêtées, dont beaucoup ont été jugées en 2011. Un homme au moins serait mort lorsque la police a dispersé par la force des manifestants dans la ville de Sohar.

Les procès actuellement en cours font suite à une nouvelle vague d'arrestations de militants, d'écrivains et d'avocats qui a eu lieu à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 2012.

« Les tentatives incessantes des pouvoirs publics pour éliminer la dissidence sont inacceptables. Les autorités doivent veiller à ce que tous les Omanais puissent exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression », a conclu Philip Luther.